



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 8 juillet 2026 à 9 h 33 à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, messieurs les conseillers Steve Moran, président, Adrian Corbo et mesdames les conseillères Caroline Murray et Catherine Craig-St-Louis formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Steve Moran, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Véronique Angers, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, François Léveillé, directeur de Cabinet, Laurent Lavallée, directeur des communications du Cabinet, Cédric Tessier, conseiller stratégique, Bob Rioux, directeur des communications du Cabinet du conseiller désigné, Éric Pilote, conseiller stratégique du Cabinet du conseiller désigné et M^{re} Camille Doucet-Côté, greffière adjointe, ainsi que Julie Bélisle, conseillère, District électoral de Limbour, Alexandra Aubry-Richard, directrice territoriale, centre de services de Hull et Marie-France Laviolette, directrice, Ressources humaines.

CE-2026-515

PIÉTONNISATION TEMPORAIRE DE LA RUE EDDY POUR LA TENUE DE L'ÉDITION NOCTURNE DU FESTIVAL DE LA RUE EDDY « VEILLÉE MYSTIQUE » - DISTRICT DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'espaces éphémères est une des actions découlant du plan de relance du cœur du centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE la rue Eddy a été ciblée pour des projets de piétonnisation et d'aménagements temporaires en 2026 en raison de son potentiel de dynamisation et de mobilisation de la communauté, dans la poursuite des interventions des années précédentes;

CONSIDÉRANT QUE la rue Eddy soit piétonnisée le 7 août 2026 permettant la mise en place de l'édition nocturne du Festival de la rue Eddy « Veillée mystique » :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la modification temporaire à la réglementation du stationnement et de la circulation pour permettre le projet de fermeture temporaire de la rue Eddy, entre les rues Wright et Hôtel-de-Ville et la rue Hôtel-de-Ville entre Eddy et Saint-Jacques, le 7 août 2026 entre 13 h et 22 h dans le cadre de l'édition nocturne du Festival de la rue Eddy « Veillée mystique ».

Adoptée

CE-2026-516

EXCEPTION DE FRAIS POUR UNE RÉSERVATION D'ESPACE DE STATIONNEMENT POUR LE BUREAU RÉGIONAL D'ACTION SIDA (BRAS)

CONSIDÉRANT QUE le Bureau régional d'action Sida (BRAS) est un organisme à but non lucratif qui offre des services essentiels à une clientèle vulnérable de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le Bureau régional d'action Sida (BRAS) réalise actuellement d'importants travaux d'agrandissement à ses locaux situés au 194, rue Eddy, afin d'améliorer et d'accroître sa capacité de desserte et que, afin d'éviter toute interruption de services à sa clientèle, l'organisme a dû relocaliser temporairement certains de ses services dans une unité mobile installée sur le site pendant la durée des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les frais associés à cette réservation totalisent 1 903 \$ incluant les frais de location et les frais administratifs;

CONSIDÉRANT QUE l'occupation temporaire de l'espace de stationnement est directement liée à la poursuite des services offerts à la population pendant la durée des travaux et qu'elle s'inscrit dans la volonté de la Ville de soutenir les organismes à but non lucratif qui contribuent au bien-être collectif et à la vitalité de la communauté :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une exemption des frais associés à la réservation de l'espace de stationnement à horodateur numéro 444 soit accordée au Bureau régional d'action Sida (BRAS).

Adoptée

CE-2026-517

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE -
SOUMISSION 2025 SP 016 - CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX 2025 -
LOT 2 SECTEURS D'AYLMER ET DE HULL - SERVICE DES
INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2025-315 du 23 avril 2025, adjugeait un mandat à la firme Les Services EXP inc., pour un montant total approximatif de 599 097,93 \$ incluant les taxes, pour les services professionnels de laboratoire concernant le contrôle qualitatif des matériaux 2025 dans le cadre du lot 2;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2025-785 du 1^{er} octobre 2025, autorisait l'ajustement de coûts des honoraires professionnels au montant de 355 222,18 \$ incluant les taxes, à la firme Les services EXP inc. pour les services professionnels de laboratoire additionnels concernant le contrôle qualitatif des matériaux 2025 du lot 2, portant le montant total cumulatif du mandat à 954 320,11 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de modification 10917 a déjà été approuvé par le Service des infrastructures et des projets pour un montant de 94 854,38 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les projets amorcés en 2025 se poursuivant en 2026 nécessitent un nombre plus élevé d'essais et de contrôles qualitatifs en chantier que ce qui avait été initialement estimé, et qu'il est nécessaire d'autoriser des honoraires professionnels additionnels d'un montant de 224 911,70 \$ incluant les taxes pour le lot 2, afin d'assurer le contrôle qualitatif des matériaux par les services de laboratoire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-5-2025 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures et des projets recommande cet ajustement de coût pour les honoraires professionnels supplémentaires encourus :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine l'avis de modification au contrat AMC-10917 pour un montant de 94 854,38 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement de coût des honoraires professionnels supplémentaires encourus pour un montant de 224 911,70 \$ incluant les taxes, à la firme Les Services EXP inc., et ce, sans impact budgétaire, dans le cadre du lot 2 (secteurs d'Aylmer et de Hull) pour les services professionnels de laboratoire concernant le contrôle qualitatif des matériaux 2025, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 319 766,08 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du mandat pour le lot 2, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 1 274 086,19 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2026.

Adoptée

CE-2026-518

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE -
SOUMISSION 2023 SP 032 - RÉFECTION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU
POTABLE DU SECTEUR DE GATINEAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES
ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP -
TIMMY D. JUTRAS**

CONSIDÉRANT QUE ce comité a octroyé au consortium Beaudoin Canada-Nordmec Construction inc., par la résolution numéro CE-2024-740 du 13 novembre 2024, pour les travaux de réfection de l'usine de production d'eau potable du secteur de Gatineau, pour un montant total de 131 055 402,79 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2025-950 du 10 décembre 2025, autorisait un premier ajustement au montant de 400 963,86 \$ incluant les taxes, pour un coût total du contrat réajusté de 131 456 366,65 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les avis de modification numéros 10991 et 11032 ont déjà été approuvés par le Service des infrastructures et projets, représentant 18 ordres de changements au montant de 224 935,20 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE 11 nouveaux ordres de changement ont été recommandés par le consultant WSP Canada inc. pour un montant de 41 191,58 \$ incluant les taxes, portant le cumulatif des ajustements à approuver au montant de 266 126,78 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-5-2025 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant cumulatif des honoraires supplémentaires excède la limite de 10 % prévue au règlement ou supérieure à 250 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les avis de modification 10991 et 11032 pour un montant total de 224 935,23 \$ incluant les taxes;
- autorise un montant supplémentaire de 41 191,60 \$ incluant les taxes, sans impact budgétaire, pour un cumulatif des ajustements à approuver à 266 126,83 \$ incluant les taxes.

Le coût total de ce contrat ajusté représente un montant cumulatif de 131 722 493,48 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2026.

Adoptée

CE-2026-519

SOUMISSION 2024 SP 264 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - MILLAR, HADLEY ET DUMONTIER - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Citek SENC située au 4, impasse de la Gare-Talon, suite 200, Gatineau, Québec, J8T 0B1, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils - Réfection des services municipaux – Millar, Hadley et Dumontier, pour un montant approximatif de 762 434,32 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 21 mai 2026, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2026.

Adoptée

CE-2026-520

SOUMISSION 2026 SP 136 - RÉFECTION ROUTIÈRE DES CHEMINS COOK ET PINK - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER ET DE LUCERNE - VINCENT ROY ET SONIA BEN-ARFA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Eurovia Québec Construction inc., 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0, pour les travaux de réfection routière des chemins Cook et Pink. Le contrat est accordé sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 4 220 298,68 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 29 mai 2026, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2026.

Adoptée

CE-2026-521

SOUSSION 2026 SP 061 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - WABASSEE - ZONES H ET K - GESTION DES EAUX PLUVIALES, SECTEUR SAINT-RENÉ EST - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE BELLEVUE ET DU LAC BEAUCHAMP - CHLOÉ BOURGEOIS ET TIMMY D. JUTRAS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- adjuge un contrat à la firme WSP Canada inc., située au 480, boulevard de la Cité, Gatineau, Québec, J8T 8R3, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils - Wabassée - Zones H et K - Gestion des eaux pluviales, secteur Saint-René Est, pour un montant approximatif de 496 321,78 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 13 mai 2026, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d'évaluation autorisée;
- autorise la firme WSP Canada inc. à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et à Pêches et Océans Canada (MPO), et à présenter tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour le projet Wabassée – Zones H et K;
- autorise la firme WSP Canada inc. à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux aux autorités compétentes en la matière, si la situation est rendue nécessaire, et à présenter tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises, pour le projet Wabassée – Zones H et K;
- confirme l'engagement de la Ville à soumettre au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et aux autorités concernées, au plus tard 60 jours après la fin des travaux ou selon les délais prescrits, une attestation signée par un ingénieur ou un professionnel autorisé, selon le cas, quant à la conformité des travaux avec les autorisations accordées.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2026.

Adoptée

CE-2026-522

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - SOUSSION 2025 SP 102 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE POUR LES TRAVAUX D'URGENCE - PROJET 25-3006 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2025-604 du 9 juillet 2025, adjugeait à la firme d'ingénieurs-conseils Artelia Canada, un mandat ouvert pour la conception, les études préparatoires, la préparation des plans et devis et la surveillance de projets d'urgence, pour un montant total de 318 940,65 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de modification au contrat numéro AMC-10832 a déjà été approuvé pour un montant de 31 892,92 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Artelia Canada a déposé à la Ville une demande additionnelle d'honoraires professionnels d'un montant de 57 600,00 \$ incluant les taxes, pour la conception et la surveillance de chantier additionnelle portant le cumulatif des ajustements à approuver au montant de 89 492,92 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-5-2025 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures et des projets recommande cet ajustement de coût pour les honoraires professionnels supplémentaires encourus :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine l'avis de modification AMC-10832 pour un montant de 31 892,92 \$ incluant les taxes;
- autorise une augmentation de coût supplémentaire pour un montant de 57 600,00 \$ incluant les taxes (AMC-11070), portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver dans le cadre du mandat ouvert pour services professionnels en ingénierie pour les travaux d'urgence, à un montant total de 89 492,92 \$ incluant les taxes, et ce, sans impact budgétaire.

Le coût total révisé du mandat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 408 433,57 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2026.

Adoptée

CE-2026-523

SOUSSION 2026 SP 205 - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA RUE DE VERDUN - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Outabec Construction (10023914 Canada inc.), 1655, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6, pour les travaux de réfection des services municipaux, incluant la séparation de l'égout combiné sur la rue de Verdun. Le contrat est accordé sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 1 029 025,10 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 15 juin 2026, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2026.

Adoptée

CE-2026-524 SOUSSION 2024 SP 446 - COMPLEXE SPORTIF DU MONT-BLEU - TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA PISTE D'ATHLÉTISME - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - ISABELLE N. MIRON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Lanco Aménagement inc., 1110, Place Verner, Laval, Québec, H7C 0K9, pour les travaux de réfection de la piste d'athlétisme au complexe sportif du Mont-Bleu, sur la base de prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 3 113 695,46 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 3 juin 2026, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2026.

Adoptée

CE-2026-525 REJET - SOUMISSION 2025 SP 447 - RÉFECTION DE LA TOITURE - THÉÂTRE DE L'ÎLE (H804) - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'approvisionnement responsable a lancé, le 27 mai 2026, un appel d'offres public pour la réfection de la toiture – Théâtre de l'Île (H804);

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions et elles sont conformes;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme reçue dépasse l'estimation de contrôle de 86,46 %;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2025 SP 447 et autorise le Service de l'approvisionnement responsable à lancer un nouvel appel d'offres au moment jugé opportun.

Adoptée

CE-2026-526 SOUSSION 2026 SP 275 - RÉHABILITATION DE CHAUSSÉES 2025 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU, DE HULL-WRIGHT ET DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - ADRIAN CORBO, STEVE MORAN ET ISABELLE COUSINEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- adjuge un contrat à la firme Eurovia Québec Construction inc., 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0, pour les travaux de réfection de la chaussée de divers tronçons dans le secteur de Hull. Le contrat est accordé sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 1 956 236,27 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres et sa soumission déposée le 16 juin 2026, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme;
- autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin de permettre à la firme Eurovia Québec Construction inc. de réaliser les travaux de réfection de la chaussée de la promenade du Portage en dehors des heures permises, sur une période approximative s’échelonnant du 15 juillet au 15 novembre 2026.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2026.

Adoptée

CE-2026-527

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE EDDY - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL WRIGHT - STEVE MORAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Eddy, dossier RS-25-021, comme illustré au plan numéro CRO-25-047 du 3 juin 2026, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Eddy	Ouest	À partir d’un point situé à 30 m au nord de la rue Wellington, sur une distance de 13 m vers le nord	Mardi entre 7 h et 17 h

La présente résolution complémente toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service de la mobilité, conformément au plan numéro CRO-25-047 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2026-528

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE MANGIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue Mangin dossier RS-25-018, comme illustré au plan numéro CRO-25-040 du 30 janvier 2025, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Mangin	Est	Sur toute sa longueur	En tout temps
Mangin	Ouest	À partir de la rue Breadner, sur une distance de 71 m vers le nord	En tout temps
Mangin	Ouest	À partir de la rue Breadner, sur une distance de 98 m vers le sud	De décembre à mars

La présente résolution annule, remplace ou complémente toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service de la mobilité, conformément au plan numéro CRO-25-040 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2026-529

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DE LA POCATIERE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - JULIE BÉLISLE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue de la Pocatière, dossier RS-26-015, comme illustré au plan numéro CRO-26-036 du 17 mars 2026, le tout afin de :

Implanter une zone d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Rue de la Pocatière	Ouest et nord	Sur toute sa longueur	De 7 h à 17 h, du lundi au vendredi et de septembre à juin

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service de la mobilité conformément au plan numéro CRO-26-036 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2026-530

IMPLANTATION D'UN PASSAGE POUR PERSONNES ET MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DE LA CITÉ-JARDIN - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - LUC-CHÉNIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète :

- l’implantation d’un passage pour personnes sur la rue de la Cité-Jardin, dossier RS-26-016, comme illustré au plan numéro CRO-26-096 du 11 mai 2026;
- une modification à la signalisation de stationnement sur la rue de la Cité-Jardin, dossier RS-26-016, comme illustré au plan numéro CRO-26-096 du 11 mai 2026, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De la Cité-Jardin (boucle sud)	Ouest	À partir de la rue de la Cité-Jardin, sur une distance de 15 m vers le nord.	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service de la mobilité, conformément au plan numéro CRO-26-096 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2026-531

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue Notre-Dame-de-l’Île, dossier RS-26-117, comme illustré au plan numéro CRO-26-288 des 17 et 23 juin 2026, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Notre-Dame-de-l’Île	Ouest	Du boulevard Sacré-Cœur jusqu’à un point situé à 10 m au sud de la rue de Verdun	En tout temps
Notre-Dame-de-l’Île	Ouest	De la rue Saint-Étienne, sur une distance de 30 m vers le nord	En tout temps
Notre-Dame-de-l’Île	Est	Du boulevard Sacré-Cœur, sur une distance de 17 m vers le sud	En tout temps
Notre-Dame-de-l’Île	Est	Du boulevard Sacré-Cœur, sur une distance de 5 m vers le nord	En tout temps
Notre-Dame-de-l’Île	Est	De la rue Marston, sur une distance de 15 m vers le sud	En tout temps

Implanter une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Notre-Dame-de-l'Île	Est	À partir d'un point situé à 15 m au nord de la rue Verdun jusqu'à un point situé à 52 m au sud du boulevard Sacré-Cœur	1 h entre 7 h et 18 h du lundi au vendredi
Notre-Dame-de-l'Île	Est	À partir d'un point situé à 5 m au nord du boulevard Sacré-Cœur jusqu'à un point situé à 15 m au sud de la rue Marston	1 h entre 7 h et 18 h du lundi au vendredi

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

La signalisation sera installée par l'entrepreneur dans le cadre des travaux de réfection routière des rues Notre-Dame-de-L'Île et Champlain, projet 20-3078.

Adoptée

CE-2026-532

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - BOULEVARDS MOUSSETTE ET MONTCLAIR, ET IMPLANTATION D'ARRÊTS TOUTES DIRECTIONS À L'INTERSECTION DU BOULEVARD MOUSSETTE ET DE LA RUE BRODEUR - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT ET DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - STEVE MORAN ET ISABELLE COUSINEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète :

- l'implantation d'arrêts toutes directions à l'intersection du boulevard Moussette et de la rue Brodeur, dossier RS-26-100, comme illustré au plan numéro CRO-26-233 du 4 juin 2026;
- des modifications à la signalisation de stationnement sur les boulevards Moussette et Montclair, dossier RS-26-100, comme illustré aux plans numéro CRO-26-237 du 4 juin, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Montclair	Sud	Entre le boulevard Moussette et la rue Berri	En tout temps
Moussette	Ouest	Entre les rues Durocher et Sherbrooke	En tout temps
Moussette	Est	Entre les rues Bisson et Brodeur	En tout temps
Moussette	Est	Entre la rue Nicolet et le boulevard Montclair	En tout temps

Retirer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Moussette	Est	À partir de la rue Nicolet, sur une distance de 16 m vers le sud	De 7 h à 17 h du lundi au vendredi

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

La signalisation sera mise en place par l’entrepreneur responsable des travaux de réhabilitation de chaussée sur les boulevards Moussette et Montclair, projet 25-3058.

Adoptée

CE-2026-533

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE CHAMPLAIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Champlain dossier RS-26-079, comme illustré au plan numéro CRO-26-212 du 6 mai 026, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Champlain	Ouest	À partir d’un point situé à 24 m au sud de la rue Dussault, sur une distance de 18 m vers le sud	15 minutes

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service de la mobilité, conformément au plan numéro CRO-26-212 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2026-534

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - BOULEVARD DU MONT-ROYAL - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL – CATHERINE CRAIG-ST-LOUIS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur le boulevard du Mont-Royal dossier RS-26-040, comme illustré au plan numéro CRO-26-125 du 3 juin 2026, le tout afin de :

Implanter une zone d’arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Du Mont-Royal	Nord	À partir de la rue Ernest-Gaboury, sur une distance de 18 m vers l’est	En tout temps
Du Mont-Royal	Sud	À partir de la rue Ernest-Gaboury, sur une distance de 10 m vers l’est	En tout temps

Implanter une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Du Mont-Royal	Nord	À partir d’un point situé 38 m à l’est de la rue Ernest-Gaboury, sur une distance de 31 m vers l’est	15 minutes, de 7 h à 8 h 30 et de 14 h à 15 h 30, du lundi au vendredi de septembre à juin
Du Mont-Royal	Sud	À partir d’un point situé 10 m l’est de la rue Ernest-Gaboury, sur une distance de 19 m vers l’est	15 minutes, de 7 h à 8 h 30 et de 14 h à 15 h 30, du lundi au vendredi de septembre à juin

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service de la mobilité, conformément au plan numéro CRO-26-125 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2026-535

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE ELIZABETH - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - CAROLINE MURRAY

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Elizabeth, dossier RS-26-088, comme illustré au plan numéro CRO-26-238 du 8 juin 2026, le tout afin de :

Implanter une zone d’arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Elizabeth	Sud	À partir d’un point situé à 85 m à l’ouest de la rue Belmont, sur une distance de 20 m vers l’ouest	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service de la mobilité, conformément au plan numéro CRO-26-238 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2026-536

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - PARC À CHIENS 772, BOULEVARD SAINT-RENÉ EST - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement dans l’aire de stationnement du parc à chiens du boulevard Saint-René Est, dossier RS-26-042, comme illustré au plan numéro CRO-26-187 du 22 juin 2026, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement limité :

<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
----------------	-------------------

Stationnement du parc à chiens au 772, boulevard Saint-René Est	2 h en tout temps
---	-------------------

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service de la mobilité, conformément au plan numéro CRO-26-187 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2026-537

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER LA COMPAGNIE WINDMILL DREAM ZIBI MASTER LP À EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES PERMISES SUR LE BOULEVARD ALEXANDRE-TACHÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT – STEVE MORAN

CONSIDÉRANT QU’un des murs de l’ancien édifice E.-B.-Eddy, appartenant maintenant à la compagnie Windmill Dream ZIBI Master LP, ci-après Zibi, présentait des risques pour la sécurité des usagers circulant sur le boulevard Alexandre-Taché, entre les rues Montcalm et Eddy;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer la sécurité des usagers, Zibi a relocalisé la piste polyvalente dans la voie de circulation de droite en direction est sur le boulevard Alexandre-Taché;

CONSIDÉRANT QUE cette entrave qui est en place depuis 2022 sera retirée au cours de l’été 2026;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de stabilisation nécessaire pour sécuriser le mur de l’édifice sont maintenant complétés;

CONSIDÉRANT QUE pour procéder au retrait de l’entrave, il est requis de fermer complètement les deux voies de circulation en direction est;

CONSIDÉRANT QUE les déplacements actifs et véhiculaires sur ce segment du boulevard Alexandre-Taché seraient grandement affectés durant les travaux liés au retrait de l’entrave si le tout s’effectue de jour;

CONSIDÉRANT QUE Zibi propose d’effectuer les travaux de nuit, le tout afin de minimiser les impacts sur les usagers;

CONSIDÉRANT QUE la durée des travaux est estimée à une seule nuit;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seraient réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser Zibi à réaliser des travaux de remise en état des lieux sur le boulevard Alexandre-Taché, entre la rue Montcalm et la rue Eddy, pour une nuit durant les mois de juillet et août 2026;
- demande à Zibi d'aviser le Service de la mobilité de l'horaire exact des travaux, au moins cinq jours ouvrables avant la réalisation de ceux-ci.

Adoptée

CE-2026-538

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE -
SOUSSION 2025 SP 171 - TRAVAUX D'INSTALLATION D'UNE NOUVELLE
CONDUITE D'EAU POTABLE - 270, BOULEVARD ALEXANDRE-TACHÉ -
SERVICE DE LA PLANIFICATION DES ACTIFS ET DES INVESTISSEMENTS -
DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU -
ADRIAN CORBO**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2025-617 du 9 juillet 2025, adjugeait à la firme Les Entreprises Rob & Syl Excavation inc. un contrat pour l'installation d'une nouvelle conduite d'eau potable au 270, boulevard Alexandre-Taché pour un montant total approximatif de 296 498,10 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de modification à un contrat numéro AMC-10933 a déjà été approuvé pour un montant de 27 988,58 \$ incluant les taxes, pour une partie des travaux supplémentaires recommandés antérieurement;

CONSIDÉRANT QUE la firme QDI mandatée par la compagnie Le spécialiste du bureau Fredal inc. pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation de plans, devis et documents d'appels d'offres ainsi que la surveillance avec résidence pour le projet, recommande un montant total de 33 080,72 \$ incluant les taxes, pour la réalisation de travaux supplémentaires nécessaires à ce jour;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-5-2025 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service de la planification des actifs et des investissements recommande cet ajustement de coût de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine l'avis de modification à un contrat numéro AMC-10933 pour un montant de 27 988,58 \$ incluant les taxes;

- autorise une augmentation de coût supplémentaire pour un montant de 5 092,14 \$ taxes incluses, AMC-11065, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver dans le cadre du projet du 270, boulevard Alexandre-Taché – Installation d’une nouvelle conduite d’aqueduc, à un montant total de 33 080,72 \$ taxes incluses, et ce, sans impact budgétaire.

Le coût total révisé du contrat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 329 578,82 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2026.

Adoptée

CE-2026-539

PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2023 SP 270 - LOCATION ET ENTRETIEN DE COMBINAISONS DE TRAVAIL ET AUTRES ITEMS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s’est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l’adjudication	Numéro de CE lors de l’exercice d’année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant année optionnelle taxes incluses et sujet à l’indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2023-913	---	Cintas corporation	2023 SP 270 – Location et entretien de combinaison s de travail et autres items	94 356,07 \$	2027-01-03 au 2028-01-02	Oui

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et que des années optionnelles sont prévues aux contrats;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des travaux publics à se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres et la soumission déposée le 10 octobre 2023. Ce renouvellement porte le contrat à un total approximatif de 366 436,57 \$ taxes incluses.

Après la première année optionnelle du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l’indice de prix à la consommation de Statistique Canada. Le contrat pourrait être renouvelé pour une deuxième période additionnelle d’une année, ce qui porterait le montant total à 460 792,64 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2027 à 2028 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2026.

Adoptée

CE-2026-540

SOUSSION 2026 SP 046A - SERVICES D'ENTRETIEN ET RÉPARATION DES GÉNÉRATRICES POUR LES BÂTIMENTS DU SERVICE DE L'EAU ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Way Power Solution inc., 1485A Star top road, Ottawa, Ontario, K1B 3W5, pour les services d'entretien et réparation des génératrices pour les bâtiments du Service de l'eau et des matières résiduelles pour une période se terminant le 20 mars 2029, pour un montant total approximatif de 1 099 974,60 \$ incluant les taxes pour la Section 1, et 605 553,96 \$ incluant les taxes pour la Section 2, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 10 juin 2026, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Le trésorier est autorisé à effectuer les virements si nécessaires afin de donner suite à l'octroi du contrat et à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2027 à 2029 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2026.

Adoptée

CE-2026-541

SOUSSION 2025 SP 538 - SERVICE DE TERREAUTAGE DE TERRAINS SPORTIFS ET FOURNITURE DE TERRE DE CULTURE ET VÉGÉTALE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Pelouse santé inc., 66, rue Dubois, local 104, Saint-Eustache, Québec, J7P 4W9, pour le service de terreautage de terrains sportifs et fourniture de terre de culture et végétale, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 158 465,44 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 7 mai 2026, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le contrat débutera le 1^{er} septembre 2026 au 15 novembre 2028. Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Le contrat pourrait être renouvelé pour deux saisons additionnelles (1^{er} septembre 2029 au 15 novembre 2029 et 1^{er} septembre 2030 au 15 novembre 2030), ce qui porterait le montant cumulatif à 264 109,07 \$ taxes incluses.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2027 à 2030 les sommes nécessaires afin de donner suite à la présente et à effectuer les virements si nécessaires afin de donner suite à l'octroi du contrat.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

SOUS-PROJET :	DESCRIPTION DU SOUS-PROJET :	MONTANT TOTAL (TAXES INCLUSES)
10341.99	STP PEVA - OPEX – Terrains sportifs	158 465,44 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2026.

Adoptée

CE-2026-542

AUTORISATION D'UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE - SOUMISSION 2025 AI 164 - RÉPARATION DU VÉHICULE 341F361 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2025-513 du 25 mai 2025, adjugeait un contrat à la firme L’Arsenal, pour effectuer les réparations du véhicule 341F361 faisant partie de la flotte des véhicules (incendie) du Service des travaux publics pour un montant total de 365 385,95 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la soumission initiale du fournisseur comportait une provision destinée à couvrir certains travaux, pièces et heures de main-d’œuvre supplémentaires pouvant être requises à la suite de l’inspection détaillée du véhicule;

CONSIDÉRANT QUE cette provision faisait partie intégrante de la soumission déposée par le fournisseur mais qu’elle n’a pas été incluse dans la valeur contractuelle demandé au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE les recherches et vérifications effectuées ont confirmé que le fournisseur « L’Arsenal » demeure le seul en mesure de répondre adéquatement aux exigences établies;

CONSIDÉRANT QU’en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d’autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant cumulatif des honoraires supplémentaires excède la limite de 10 % prévue au règlement ou supérieur à 250 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise un montant supplémentaire de 54 807,89 \$ incluant les taxes, afin de couvrir approximativement la durée du contrat se terminant en décembre 2026 dans le cadre du contrat de réparation du véhicule 341F361.

Le coût total de ce contrat ajusté représente un montant cumulatif de 420 193,84 \$ incluant les taxes.

Information budgétaire				Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)
Compte	Service	CDR	Sous-projet		
63310	0061	0109	10323.01	STP GFE – Ateliers mécaniques Incendie	54 807,89 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2026.

Adoptée

CE-2026-543

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DU FESTIVAL DE MONTGOLFIÈRES DE GATINEAU - 2 AU 6 SEPTEMBRE 2026

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront au parc de la Baie du 2 au 6 septembre 2026 dans le cadre du 39^e Festival de montgolfières de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la modification temporaire à la réglementation de la circulation et du stationnement est nécessaire afin d’assurer la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE les frais relatifs aux modifications de la circulation routière sont couverts selon la contribution en service dans le cadre du programme de soutien aux grands événements via la résolution numéro CM-2026-38 du 20 janvier 2026;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la modification temporaire à la réglementation de la circulation et du stationnement sur différentes rues situées près du parc de la Baie dans le cadre du Festival de montgolfières de Gatineau pour la période du 2 au 6 septembre 2026, à savoir :

- Ajouter une interdiction de stationner en tout temps sur les rues suivantes :
 - Rue Robitaille, côté impair;
 - Rue Aberdeen, côté impair;
 - Rue de la Baie, côté impair;
- Fermer la rue suivante sauf pour les résidents, les services d'urgence et les détenteurs de permis les 2, 3 et 4 septembre de 15 h à minuit ainsi que les 5 et 6 septembre de midi à minuit :
 - Rue de la Baie entre la rue Aberdeen et la rue Saint-Louis;
- Ajouter un passage piétonnier de la rue Saint-Louis à l'angle de la rue Suzanne et sur la rue de la Baie face à la sortie du parc.

Le tout selon le plan numéro G07-135-01 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir au Service des arts, de la culture et des lettres un certificat d'assurance responsabilité civile générale de 3 000 000 \$ deux semaines avant la tenue de l'événement et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Le Service des travaux publics (division voirie) est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout tel qu'indiqué au plan de signalisation produit par le Service de la mobilité.

Adoptée

CE-2026-544

SOUSSION 2025 SP 200 - LAURÉAT DU CONCOURS D'ARCHITECTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE GUY-SANCHE - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT – LUC CHÉNIER

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a entrepris de développer prioritairement trois projets de bibliothèque, soit Donalda-Charron (inaugurée en décembre 2020), Lucy-Faris (inaugurée en avril 2026) et Guy-Sanche;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Guy-Sanche complèteront la phase 1 du plan de déploiement des bibliothèques de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés à la bibliothèque Guy-Sanche doubleront sa superficie (superficie nette de 2 000 m² à 4 000 m²) et qu'ils visent à concevoir une bibliothèque de type troisième lieu avec une offre de services améliorée, un support

technologique accru, une diversification et une mise en valeur des collections et de l’animation, en arrimage avec l’accroissement démographique du secteur;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil, par sa résolution numéro CM-2023-538 du 4 juillet 2023, a approuvé la tenue d’un concours d’architecture ainsi qu’un emprunt de 45 431 691 \$ pour réaliser les travaux;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil, par sa résolution numéro CM-2024-486 du 2 juillet 2024, a autorisé la préparation d’un règlement d’emprunt de 46 800 000 \$ pour le projet de la bibliothèque Guy-Sanche financé par l’enveloppe du Bloc D;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil, par sa résolution numéro CM-2024-858 du 19 novembre 2024 a accepté l’aide financière de 11 576 500 \$ du ministère de la Culture et des Communications pour le projet d’agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Guy-Sanche;

CONSIDÉRANT QUE les trois finalistes ont présenté leur projet au jury et aux citoyens en séance publique le 1^{er} juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE le jury s’est réuni le 2 juin 2026 et qu’à l’issue des délibérations, celui-ci a choisi, à la majorité et avec consensus, de recommander la proposition de Pelletier de Fontenay, NEUF Architectes, NIPPAYSAGE, LATÉRAL, Pageau Morel & Associés, Marchand Houle & Associés comme projet lauréat;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures et des projets considère que le montage financier, basé sur des tarifs réglementés et une enveloppe globale plafonnée, assure une protection optimale des intérêts de la Ville et que le montant total de 4 069 020,44 \$ incluant les taxes, est jugé représentatif de la juste valeur du marché pour un projet institutionnel d’exception issu d’un concours d’architecture :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la recommandation du jury et nomme l’équipe formée des firmes Pelletier de Fontenay, NEUF Architectes, NIPPAYSAGE, Latéral, Pageau Morel, Marchand Houle et Associés, lauréate du concours d'architecture international pour l'agrandissement et le réaménagement de la bibliothèque Guy-Sanche;
- adjuge un contrat à l’équipe lauréate Pelletier de Fontenay + NEUF Architectes, représentée par la firme NEUF Architectes, 3200-630, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec, H3B 1S6, pour la fourniture de services professionnels en architecture, en ingénierie mécanique/électrique, en ingénierie civil/structure, et en architecture du paysage pour l'agrandissement et le réaménagement de la bibliothèque Guy-Sanche, pour un montant approximatif de 4 069 020,44 \$ incluant les taxes, en conformité avec tous les documents officiels publiés lors du concours, et ce, comme étant la recommandation du jury.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2026.

Adoptée

CE-2026-545

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DES GRANDS FEUX DU CASINO LAC-LEAMY - 29 JUILLET AU 15 AOÛT 2026

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront au Musée canadien de l’histoire dans le cadre des Grands Feux du Casino Lac-Leamy;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des Grands Feux du Casino Lac-Leamy est soutenue dans le cadre du Programme de soutien aux grands événements;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation de la circulation et du stationnement est un élément important pour l'accès au site et pour la sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police de Gatineau assurera le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise Les internationaux pyrotechniques de Gatineau, avec l'appui du Service de police de Gatineau, à fermer les rues et les espaces de stationnements sur rue selon l'horaire détaillé le 29 juillet ainsi que les 1^{er}, 5, 8, 12 et 15 août 2026 :

Heures	Rues
17 h à 22 h	Sentier récréatif des Voyageurs, entre le pont du Portage et le pont Alexandra
20 h 45 à 22 h 30	Rue Laurier, entre la rue Hôtel-de-Ville et le boulevard Sacré-Cœur
20 h 45 à 22 h 30	Rues Victoria, entre les rues Notre-Dame-de-l'Île et Laurier, Papineau et Élisabeth-Bruyère
20 h 45 à 22 h 30	Boulevard des Allumettières, entre le boulevard Maisonneuve et la rue Laurier
20 h 45 à 22 h 30	Rue Notre-Dame-de-l'Île, entre la rue Élisabeth-Bruyère et le boulevard des Allumettières
19 h 30 à 22 h 30	Pont Alexandra (fermeture aux véhicules)
20 h 30 à 22 h	Pont Alexandra (fermeture aux piétons)

Le tout conformément au plan numéro CRO-22-286 et selon les modalités suivantes :

- Les fermetures de rues ainsi que le contrôle de la circulation seront effectuées par les agent(e)s du Service de police de Gatineau;
- L'accès aux véhicules d'urgence ainsi qu'aux autobus de la Société de transport de l'Outaouais sera possible en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir au Bureau des événements, 30 jours avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale de 3 000 000 \$ désignant la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle.

Adoptée

CE-2026-546

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DU TRIATHLON IRONMAN CANADA OTTAWA - 2 ET 3 AOÛT 2026

CONSIDÉRANT QUE le circuit de 1,7 km sur le territoire de la ville de Gatineau dans le cadre de l'édition 2026 du triathlon Ironman Canada Ottawa nécessite la fermeture de rues et de stationnements;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police de la Ville de Gatineau assurera le contrôle de la circulation et des fermetures de rues, en collaboration avec l'organisme, le tout selon le plan de signalisation et le plan d'effectifs approuvés par la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais relatifs aux services municipaux impliqués pour la fermeture de rues, des stationnements et de la sécurité du parcours dans le cadre de l'événement sont entièrement à la charge de l'organisme Ironman Global Headquarters, 3407 West Martin Luther King jr. Boulevard – Suite #100, Tampa, Florida, 33607 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la fermeture des rues et des stationnements, le 2 et 3 août 2026, comme définit ci-dessous dans le cadre de l'édition du triathlon Ironman Canada Ottawa, à savoir :

Les rues suivantes doivent être fermées à toute circulation et tout stationnement (sauf véhicules autorisés) de façon temporaire selon les dates et heures suivantes :

Date	Heures	Rues fermées
Dimanche 2 août 2026	6 h – 11 h	Pont Champlain – Entre le boulevard de Lucerne et Ottawa (deux directions)
	6 h – 11 h	Pont Chaudière – Entre la rue Jos Montferrand et Ottawa (excluant l'accès au musée de la Guerre et à la Mills street Brewery) (deux directions)
	5 h – 11 h	Pont Portage – Entre le boulevard Maisonneuve et Ottawa (excluant l'accès à la Mills street Brewery)
	5 h – 16 h	Pont Portage – Entre Ottawa et le boulevard Maisonneuve
	5 h – 16 h	Rue Laurier Est - Entre le boulevard Maisonneuve et le boulevard Allumettières
	6 h – 00 h	Pont Alexandria - Entre la rue Laurier et Ottawa (deux directions)
Lundi 3 août 2026	00 h – 6 h	Pont Alexandria - Entre la rue Laurier et Ottawa (deux directions)

Le tout selon les conditions suivantes pour l'organisme :

- faire approuver le plan de signalisation temporaire par le Service de la mobilité;
- signer une entente avec le Service de police pour la gestion de la circulation;
- distribuer une circulaire aux résidents et commerces enclavés;
- dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Service des arts, de la culture et des lettres, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, une copie des formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assuré additionnel, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

Adoptée

CE-2026-547

PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2022 SP 161 - SERVICE DE FOURNITURE ET DE GESTION D'UN PROGRAMME DE VÊTEMENTS ET D'ÉQUIPEMENTS CONNEXES - SERVICE DE POLICE ET DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéro de CM lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseur	Description	Montant période optionnelle taxes incluses	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2023-548	---	Logistik Unicopr Inc	2022 SP 161 – Service de fourniture et de gestion d'un programme de vêtements et d'équipements connexes	1 527 671,74 \$	1 ^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2028	Oui

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et que deux périodes optionnelles de deux ans chacune sont prévues au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police et des travaux publics désirent se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service de police et des travaux publics à se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat ce qui portera le montant total approximatif du contrat à 3 819 179,36 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée en date du 24 janvier 2023.

Les prix unitaires seront révisés, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada.

Les fonds à cette fin seront pris à même divers postes budgétaires.

Le trésorier est autorisé à effectuer les virements nécessaires afin de donner suite au renouvellement des contrats et à prévoir aux budgets des années 2027 et 2028 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2026.

Adoptée

CE-2026-548 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 5 AU 11 JUIN 2026 AU MONTANT DE 4 895 783 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste et accepte le dépôt de la liste des déboursés pour la période du 5 au 11 juin 2026 au montant de 4 895 783 \$.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2026.

Adoptée

CE-2026-549 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 12 AU 18 JUIN 2026 AU MONTANT DE 15 299 393 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste et accepte le dépôt de la liste des déboursés pour la période du 12 au 18 juin 2026 au montant de 15 299 393 \$.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2026.

Adoptée

CE-2026-550

MISE À JOUR DES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉLABORATION DE LA MISE À JOUR DU PFLT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit disposer d'un outil de planification financière stratégique pour assurer sa viabilité financière à long terme, guider les décisions budgétaires et répondre aux besoins de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau dispose d'un plan financier à long terme;

CONSIDÉRANT QUE le Plan financier à long terme est l'outil de planification intégrateur agissant comme une courroie entre la planification stratégique (vision à long terme) et le budget/Programme triennal d'immobilisations (PTI) (vision annuelle);

CONSIDÉRANT QUE le comité d'élaboration du plan financier à long terme 2023-2032 a recommandé à la Ville d'effectuer l'équivalent d'un exercice complet d'optimisation budgétaire, portant autant sur les revenus que sur les dépenses, à chaque période de quatre ans, afin de dégager potentiellement des marges financières qui pourraient s'avérer utiles, et de réviser au besoin les objectifs et moyens définis dans le Plan financier à long terme;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro CM-2026-157, le conseil a adopté les plans de travail des comités et commissions;

CONSIDÉRANT QUE le plan de travail du comité des finances comporte la mise à jour du plan financier à long terme 2023-2032;

CONSIDÉRANT QUE la constitution d'un comité de travail dédié permet d'assurer une élaboration rigoureuse, inclusive et transparente du PFLT, en mobilisant les expertises internes et, le cas échéant, externes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil par sa résolution numéro CM-2026-353 a approuvé la constitution du comité de travail le 12 mai 2026;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau directeur a été nommé au Service de la planification des actifs et des investissements et la nécessité stratégique de prendre en considération le poids prépondérant de la masse salariale sur l'équilibre financier de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu que le comité souhaite s'adjoindre des membres experts supplémentaires pour mener à bien son mandat :

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil, la mise à jour des membres du comité de travail pour la mise à jour du plan financier à long terme 2027-2036 pour une durée déterminée jusqu'au dépôt final du rapport au conseil municipal.

Le comité sera composé des personnes suivantes :

Membres internes

M. Richard Kouamé	Directeur, Service des finances et trésorier
Mme Ana Flavia Alves	Directrice, Service de la performance organisationnelle, intelligence d'affaires et scientifique
Mme Marie-France Laviolette	Directrice, Service des ressources humaines – Ajoutée
M. Jim Domtinet	Directeur, Service de la planification des actifs et des investissements - Ajouté
M. Luc St-Arnaud	Chef de service, Service de la planification des actifs et des investissements - Retiré

Membres externes

M. Darquis Gagné	Membre de la société civile
Mme Fanny Tremblay-Racicot	Professeure agrégée, École nationale d'administration publique, Centre de recherche sur la gouvernance
M. Patrick Duguay	Directeur général, Coopérative de développement régional (CDR) Outaouais-Laurentides

Le comité de travail pourra s'adjoindre d'autres ressources externes pour mener à bien son mandat;

Le comité de travail formulera ses rapports et recommandations au conseil.

Le mandat du comité sera le suivant :

- Réaliser l'analyse et le diagnostic de la situation financière actuelle de la Ville et mettre à jour le plan financier à long terme sur une période de 10 ans;
- Revoir les pratiques de gestion et les politiques financières en place et en établir de nouvelles;
- Mettre à jour les besoins en investissements pour le maintien, le rattrapage des actifs et pour les nouveaux projets;
- Simuler les impacts fiscaux de la variation des taxes foncières;
- Positionner la ville, identifier les tendances, risques et enjeux financiers à long terme et enfin établir des indicateurs financiers propres à la Ville de Gatineau;
- Établir un processus de consultation;
- Déposer des rapports d'étapes et final aux instances municipales.

Les thèmes étudiés seront notamment :

- Dépenses d'opérations;
- Dette et service de la dette;
- Besoins d'investissement pour le maintien des actifs;
- Taxation et tarification;
- Diversification des sources de revenus;
- Régimes de retraites;
- Impact fiscal des projets de développement;
- Équité intergénérationnelle et capacité de payer des citoyens;
- Efficience, productivité et niveau de services des activités municipales.

Adoptée

Madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette déclare son potentiel conflit d'intérêts sur le projet ci-dessous et déclare qu'elle ne participera pas aux délibérations, s'abstiendra de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cet item.

CE-2026-551

APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 19 AU 25 JUIN 2026 AU MONTANT DE 4 735 303 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste et accepte le dépôt de la liste des déboursés pour la période du 19 au 25 juin 2026 au montant de 4 735 303 \$.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2026.

Adoptée

CE-2026-552

SOUMISSION 2026 SP 240 - ACHAT DE PIÈCES POUR TRACTEURS COMPACTS ET ÉQUIPEMENTS D'APPOINT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Centre Multi-Pièces ML inc., située au 3487, boulevard des Entreprises, Terrebonne, Québec, J6X 4J9, pour l'appel d'offres, achat de pièces pour tracteurs compacts et équipements d'appoint, pour deux ans, pour un montant total approximatif de 185 359, 34 \$ taxes incluses, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 10 juin 2026, et ce, comme étant la seule soumission reçue conforme.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Le contrat pourrait être renouvelé pour une période additionnelle d'une année, étant de 2028 à 2029, ce qui porterait le montant total approximatif à 277 047,45 \$ taxes incluses.

Les fonds à cette fin seront pris à même les divers postes budgétaires suivants :

Poste budgétaire	Description	Montant total (incluant les taxes)
Postes divers	Service de l'approvisionnement responsable	185 359,34 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2026.

Adoptée

CE-2026-553

DEMANDE D'EXEMPTION DE PAYER UNE PRIME D'ASSURANCE AU FONDS D'ASSURANCES RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLES DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a embauché, le 19 mai 2026, M^e Carl Lebel, notaire, à titre de chef d'unité – Accès à l'information au Service du greffe;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des notaires, Chapitre N-3, r. 1.1, permet à des notaires à l'emploi exclusif des municipalités d'être dispensés de l'obligation de souscrire au Fonds d'Assurances Responsabilité Professionnelle de la Chambre des notaires du Québec (FARPCNQ);

CONSIDÉRANT QU'une résolution de l'instance concernée est requise en appui à une telle demande d'exemption :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité déclare, aux fins du Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des notaires, que la Ville de Gatineau se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission commise par M^e Carl Lebel, notaire à l'emploi de la Ville, dans l'exercice de sa profession et de ses fonctions.

Adoptée

CE-2026-554

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT POUR DEUX ÉVÉNEMENTS SUR LA RUE PRINCIPALE LES 21 ET 22 AOÛT 2026 ET LES 25 ET 26 SEPTEMBRE 2026 - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - VINCENT ROY

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro CM-2026-120, la Ville de Gatineau a autorisé l'octroi d'une subvention à la Corporation du Vieux-Aylmer pour l'organisation de deux événements d'envergure sur la rue Principale et que cette subvention provient du Fonds d'appui aux anciens centres-villes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a collaboré avec la Corporation du Vieux-Aylmer en 2025 pour l'organisation de deux événements sur la rue Principale temporairement fermée et que cette initiative a connu un grand succès;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et la Corporation du Vieux-Aylmer collaborent en 2026 pour répéter l'expérience en piétonnisant deux tronçons de la rue Principale, soit entre les rues Bancroft et Jubilee et entre les rues Park et Jubilee, pour permettre une plus grande participation des organismes et des commerçants de l'artère;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du Vieux Aylmer organisera les deux événements familiaux les 21 et 22 août ainsi que les 25 et 26 septembre 2026, en journée et en soirée;

CONSIDÉRANT QU'une entente sera signée avec le Service de police de la Ville de Gatineau pour la sécurisation du site des événements;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du Vieux-Aylmer assurera une voie d'urgence en tout temps durant l'événement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fermeture à la circulation automobile ainsi qu'une modification temporaire à la réglementation du stationnement dans le cadre d'événements de la Corporation du Vieux-Aylmer sur la rue Principale conformément aux plans de fermeture et de signalisation préparés par le Service de la mobilité et prévoyant :

- la modification temporaire à la réglementation du stationnement et de la circulation pour permettre la fermeture temporaire de la rue Principale :
 - Vendredi 21 août 2026, entre la rue Park et la rue Jubilee, de midi à 22 h;
 - Samedi 22 août 2026, entre la rue Bancroft et la rue Jubilee, de 8 h à 20 h;
 - Jeudi 24 septembre 2026, l'intersection de la rue Dozois et de la rue Principale, de midi à 20 h;
 - Vendredi 25 septembre 2026, entre la rue Bancroft et la rue Jubilee, de 10 h à minuit;
 - Samedi 26 septembre 2026, entre la rue Bancroft et la rue Jubilee, de 11 h à minuit;
- la modification temporaire à la réglementation du stationnement et de la circulation afin d'interdire le stationnement sur les espaces situés devant le 55 et 57, rue Principale du vendredi 25 septembre au lundi 28 septembre 2026 afin de permettre l'installation et la désinstallation de cabanons.

Adoptée

CE-2026-555

AUTORISATION POUR L'INSTALLATION DE DEUX PLACOTTOIRS DEVANT LES 61 ET 88, RUE PRINCIPALE - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - VINCENT ROY

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau soutient les associations commerciales par une contribution financière visant notamment à dynamiser les artères commerciales par des projets d'aménagement et d'animation de l'espace public;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des professionnels industriels et commerçants d'Aylmer (APICA), a décidé d'aménager des placottoirs sur la rue Principale dans le cadre du projet « Les Becs bleus »;

CONSIDÉRANT QUE des placottoirs ont déjà été installés sur la rue Principale en 2019, 2021 et 2025 afin de rendre l'artère commerciale plus conviviale et attrayante, et que l'aménagement de ces placottoirs s'est avéré une expérience positive;

CONSIDÉRANT QUE l'association souhaite aménager deux placottoirs, soit devant les 61 et 88, rue Principale en 2026 pour les rendre accessibles au grand public;

CONSIDÉRANT QUE le projet se réalisera à l'entière responsabilité de l'association commerciale et qu'elle s'engage à respecter les termes de l'entente :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce comité :

- autorise l'Association des professionnels, industriels et commerçants d'Aylmer (APICA) à utiliser temporairement six cases de stationnement devant les 61 et 88, rue Principale pour l'aménagement d'un placottoir dans chacun de ces espaces pour la période du 9 juillet au 31 octobre 2026, et ce, conformément aux modalités prévues à l'entente 2026 entre la Ville de Gatineau et l'Association des professionnels, industriels et commerçants d'Aylmer (APICA) pour l'aménagement de placottoirs sur la rue Principale;
- autorise la direction territoriale d'Aylmer à signer l'entente et tous les documents relatifs à la présente.

Adoptée

CE-2026-556

PROTOCOLE D'ENTENTE DE PARTAGE DES COÛTS - ÉTUDE DE POLLUTION SONORE SUR L'AUTOROUTE 5 SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU, SECTEUR DES HAUTES-PLAINES

CONSIDÉRANT QUE des résidents situés à proximité de l'autoroute 5, de part et d'autre de celle-ci, dans le secteur des Hautes-Plaines à Gatineau, ont porté à l'attention du conseil municipal des préoccupations relatives au bruit routier généré par l'augmentation de la circulation depuis la mise en service du prolongement de l'autoroute 5 entre les municipalités de Chelsea et de La Pêche en 2014;

CONSIDÉRANT QUE les derniers relevés sonores disponibles pour ce corridor routier ont été réalisés en 2011 par le ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a transmis une demande officielle au ministère des Transports et de la Mobilité durable, le 4 juin 2024, afin d'obtenir une mise à jour des relevés sonores pour le corridor de l'autoroute 5 situé au nord du parc des Hautes-Plaines jusqu'à la limite municipale de Chelsea;

CONSIDÉRANT QUE le MTMD a accueilli favorablement la demande de la Ville de Gatineau, conformément à la Politique sur le bruit routier applicable aux corridors du réseau routier supérieur sous la responsabilité du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente vise la réalisation d'une étude de pollution sonore permettant d'actualiser le portrait acoustique du secteur et d'évaluer la situation actuelle, sans engager, à cette étape, de coûts relatifs à d'éventuelles mesures de mitigation du bruit;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche permettra aux partenaires concernés de disposer de données actuelles afin d'orienter les analyses et les interventions futures, le cas échéant :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte et entérine la signature du protocole d'entente intervenu entre la Ville de Gatineau et le ministère des Transports et de la Mobilité durable relativement au partage des coûts de réalisation d'une étude de pollution sonore sur l'autoroute 5, dans le secteur des Hautes-Plaines, sur le territoire de la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2026.

Adoptée

CE-2026-557

SUSPENSION SANS SOLDE DE 30 JOURS - EMPLOYÉ NUMÉRO 118160

CONSIDÉRANT la signature de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique des occasionnels en septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'employé a participé à la création et la diffusion, le 3 juin 2026, d'une vidéo au contenu inapproprié dans le cadre d'une formation de collègues sans avoir obtenu l'approbation préalable de ses superviseurs;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'imposer une mesure disciplinaire proportionnelle à la gravité des manquements commis;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné autorisent la présente recommandation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une suspension de 30 jours ouvrables sans solde à l'employé numéro 118160, soit pour le reste de la saison estivale 2026, accompagnée d'une mesure administrative consistant à le retirer de toute affectation dans le même secteur d'activité pour l'année prochaine.

Adoptée

CE-2026-558

SUSPENSION SANS SOLDE DE 30 JOURS - EMPLOYÉ NUMÉRO 117558

CONSIDÉRANT la signature de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique des occasionnels en septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'employé a participé à la création et la diffusion, le 3 juin 2026, d'une vidéo au contenu inapproprié dans le cadre d'une formation de collègues sans avoir obtenu l'approbation préalable de ses superviseurs;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'imposer une mesure disciplinaire proportionnelle à la gravité des manquements commis;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné autorisent la présente recommandation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une suspension de 30 jours ouvrables sans solde à l'employé numéro 117558, soit pour le reste de la saison estivale 2026, accompagnée d'une mesure administrative consistant à le retirer de toute affectation dans le même secteur d'activité pour l'année prochaine.

Adoptée

CE-2026-559

SUSPENSION SANS SOLDE DE 30 JOURS - EMPLOYÉ NUMÉRO 118208

CONSIDÉRANT la signature de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique des occasionnels en septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'employé a participé à la création et la diffusion, le 3 juin 2026, d'une vidéo au contenu inapproprié dans le cadre d'une formation de collègues sans avoir obtenu l'approbation préalable de ses superviseurs;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'imposer une mesure disciplinaire proportionnelle à la gravité des manquements commis;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné autorisent la présente recommandation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une suspension de 30 jours ouvrables sans solde à l'employé numéro 118208, soit pour le reste de la saison estivale 2026 accompagnée, d'une mesure administrative consistant à le retirer de toute affectation dans le même secteur d'activité pour l'année prochaine.

Adoptée

CE-2026-560

SOUMISSION 2025 SP 232 - ACQUISITION ET INTÉGRATION D'UN SYSTÈME INTÉGRÉ DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'approvisionnement responsable a lancé l'appel d'offres 2025 SP 232 visant l'acquisition, l'implantation et l'intégration d'un système intégré de gestion des ressources humaines (SIGRH) pour la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le processus d’approvisionnement retenu prévoyait l’utilisation d’un mode comportant des discussions et des négociations encadrées, conformément aux dispositions applicables du régime municipal d’adjudication des contrats;

CONSIDÉRANT QUE les discussions et négociations tenues avec les soumissionnaires ont fait l’objet d’un rapport du secrétaire du comité de sélection et d’un rapport consolidé déposé au soutien de la présente recommandation;

CONSIDÉRANT QUE les négociations ont permis de clarifier et de bonifier plusieurs éléments financiers, contractuels, fonctionnels, technologiques et opérationnels du projet, ainsi que de réduire divers risques associés à sa réalisation;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet nécessitera, pendant la période d’implantation et d’exploitation, la signature de divers documents administratifs, techniques, opérationnels et contractuels, notamment des demandes de changement (DDC), certificats d’acceptation, approbations de livrables, plans de migration, documents de gouvernance et autres documents requis à l’exécution du contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- adjuge un contrat à la firme SIGMA-RH Solutions inc., 4545, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, H1V 0B2, pour un montant total approximatif de 14 771 723,56 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres et sa soumission finale négociée déposée le 23 juin 2026, et ce, comme étant le soumissionnaire ayant déposé la soumission conforme qui a obtenu un pointage final d’au moins 70 et qui a présenté la soumission la plus basse à l’appel d’offres final.

Le contrat débutera le 1^{er} septembre 2026 et l’adjudicataire disposera d’un maximum de 24 mois à partir de cette date pour réaliser l’ensemble des services d’implantation et mettre la solution en production, conformément à l’échéancier de déploiement par phases.

Pendant cette période d’implantation maximale de 24 mois, l’exploitation des phases ou segments mis en production sera amorcée au fur et à mesure de leur déploiement. Les frais applicables à l’exploitation des phases ou segments déjà déployés seront alors calculés et payés au prorata, conformément aux articles 1-2, 1-3 et 1-4 de la Formule de soumission.

À compter du 25^e mois, le contrat entrera dans une période d’exploitation de cinq ans, conformément aux articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-4 et 3-5 de la Formule de soumission, avec la possibilité de le renouveler pour une période additionnelle de cinq ans.

Si la Ville exerce cette option de renouvellement, le prix soumis à l’article 3.5 Frais d’exploitation (coût annuel) – Année cinq de la Formule de soumission et les taux horaires de développement et personnalisations seront ajustés pour chacune des années additionnelles selon l’indice des prix à la consommation.

- autorise les fonctionnaires compétents, conformément au Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires, à signer tout document, formulaire, attestation, certificat d’acceptation, ordre de changement, demande de changement (DDC), protocole d’implantation, plan de migration, document de gouvernance, entente complémentaire, avenant administratif, approbation de livrable ou tout autre document requis pour la réalisation, l’administration et l’exécution du contrat découlant de l’appel d’offres 2025 SP 232, dans le respect des limites de délégation.

Le trésorier est autorisé à effectuer les virements nécessaires afin de donner suite à l’octroi du contrat et à prévoir, au budget des années 2026 à 2033, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente et à prévoir au budget de fonctionnement, à compter de l’année 2028, les sommes nécessaires aux frais d’exploitation pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2026.

Adoptée

CE-2026-561

SOUSSION 2026 SP 215 - AMÉNAGEMENT D'UN LIEN CYCLABLE SUR LE CHEMIN ROBERT-STEWART - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DE MITIGOMIJOKAN – RACHEL M. DESLAURIERS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à l’entrepreneur 130247 Canada inc. / Pavage Inter Cité, 485, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour les travaux d’aménagement d’un lien cyclable sur le chemin Robert-Stewart. Le contrat est accordé sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 659 572,48 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres et sa soumission déposée le 30 juin 2026, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2026.

Adoptée

CE-2026-562

SOUSSION 2026 SP 229 - LOCATION D'UN CAMION POMPE-ÉCHELLE PANIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Techno Feu inc., située au 105, route Marie-Victorin, Saint-François-du-Lac, Québec, J0G 1M0, pour la location d’un camion pompe échelle panier pour un montant total de 475 870,53 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres et sa soumission reçue le 29 juin 2026, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le contrat pourrait être renouvelé pour trois périodes additionnelles de deux mois, portant ainsi la valeur totale du contrat à 642 488,28 \$.

Le trésorier est autorisé à effectuer les virements nécessaires afin de donner suite à l’octroi du contrat.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Poste budgétaire	Description	Montant (taxes incluses)
10137.02 – 63135	INC - Administration Incendie – Général - Location de machinerie – Source de financement projets en cours	291 001 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2026.

Adoptée

CE-2026-563

SOUSSION 2023 SP 078 - SERVICES PROFESSIONNELS - PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s’est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l’adjudication	Fournisseurs	Description	Montant année optionnelle taxes incluses	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2023-676	Telus Health (Canada)	2023 SP 078 – Services professionnels – Programme d’aide aux employés	321 401,12 \$	1 ^{er} octobre 2026 au 30 septembre 2027	Oui

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et que trois périodes optionnelles d’une année chacune sont prévues au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines désire se prévaloir de la première année d’option :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité

- autorise la direction du Service des ressources humaines à se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres et la soumission déposée le 7 juin 2023;
- autorise la direction du Service des ressources humaines à se prévaloir le cas échéant de la deuxième année et de la troisième année optionnelle prévue au contrat, le montant approximatif sera de 321 401,12 \$ incluant les taxes par année d’option. Ces renouvellements porteraient le contrat à un total approximatif de 1 928 406,71 \$ taxes incluses.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Information budgétaire			Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)
Compte	Service	CDR	Sous-projet SRH SSMET – Prévention, santé et sécurité	
		10428.02		321 401,12 \$

Le trésorier est autorisé à effectuer les virements nécessaires afin de donner suite au renouvellement du contrat et à prévoir au budget de l’année 2027, 2028 et 2029, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2026.

Adoptée

CE-2026-564

FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE - EMPLOYÉ NUMÉRO 120988

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 120988 a été embauché le 30 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'employé est en période de probation;

CONSIDÉRANT QUE depuis son embauche, l'employé présente des lacunes dans l'exécution de ses tâches et ne répond pas à l'ensemble des exigences de son poste;

CONSIDÉRANT le respect des obligations de l'employeur en pareille matière;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné autorisent la présente recommandation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fin d'emploi administrative de l'employé numéro 120988.

Adoptée

CE-2026-565

MANDAT AU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - LUC CHÉNIER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du Centre sportif de Gatineau situé au 850, boulevard de la Gappe à Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'une concession alimentaire y est exploitée depuis mai 2023 par l'entreprise individuelle Restaurant Traiteur du cœur au ventre, opérée par madame France Dallaire;

CONSIDÉRANT QUE malgré plusieurs rencontres et propositions formulées par la Ville à madame Dallaire, l'occupation des lieux s'est poursuivie sans qu'un bail conforme aux exigences applicables à la gestion des biens municipaux ne soit formellement conclu et sans qu'un loyer établi à la juste valeur marchande ne soit officiellement convenu et perçu;

CONSIDÉRANT l'impossibilité d'en venir à une entente, le Service des biens immobiliers et le Service des affaires juridiques recommandent conjointement d'entreprendre les procédures judiciaires requises pour mettre fin à cette occupation et recouvrer toute somme due à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- mandate et autorise le Service des affaires juridiques à entreprendre toute procédure judiciaire ou tout recours jugé nécessaire le ou après le 15 juillet 2026 relativement à l'occupation de la concession alimentaire du Centre sportif de Gatineau représentée par madame France Dallaire, faisant affaire sous la dénomination Restaurant Traiteur du cœur au ventre, notamment afin d'obtenir l'expulsion du Restaurant Traiteur du cœur au ventre et de tout autre occupant, la constatation de la résiliation du bail et le recouvrement de toute somme due par celle-ci incluant les intérêts au taux légal et l'indemnité additionnelle ainsi que les frais de justice;

- autorise le trésorier à effectuer les écritures comptables nécessaires afin de donner suite à la présente décision.

La mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l’assistante-greffière sont autorisées à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

STEVE MORAN
Président
Comité exécutif

M^E CAMILLE DOUCET-CÔTÉ
Greffière adjointe
Comité exécutif